



La lettre

aquitani**Services**

N°4 / Juillet 2020

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE AVEC AQUITANIS !



Madame, Monsieur,

Vous souhaitez devenir propriétaire ?

Vous le pouvez avec aquitanis ! De nombreux logements issus de notre patrimoine sont régulièrement mis en vente.

Il s'agit d'appartements de qualité dans des immeubles collectifs ou de maisons individuelles avec jardin, situés pour l'essentiel dans la métropole bordelaise.

En tant que locataire, vous avez la possibilité de vous porter acquéreur d'un de ces logements à des conditions très avantageuses mais aussi de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour vous guider au mieux dans votre projet d'accession.

Retrouvez dans cette nouvelle lettre aquitaniServices tous les renseignements qui vous permettront de réaliser votre rêve avec nous.

Le service Vente Patrimoines

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ AVEC AQUITANIS : UNE SOLUTION TRÈS AVANTAGEUSE



Achetez en toute sécurité et bénéficiez d'avantages...

- Un prix de vente inférieur au prix du marché
- Une prise en charge des frais notariés
- Un conseil personnalisé pour vous aider à choisir un logement adapté à vos besoins et vous proposer les solutions de financement les plus avantageuses
- Un accompagnement soutenu de la part de nos équipes

...mais aussi de garanties

- aquitanis s'engage à racheter votre logement en cas de difficultés - sous certaines conditions - à un prix minimum
- aquitanis offre également à l'acheteur une garantie de relogement dans son patrimoine en cas d'accident de la vie

Être propriétaire avec aquitanis, c'est avant tout bénéficier de l'expertise d'un professionnel de l'habitat qui engage sa responsabilité sociétale à vos côtés pour vous accompagner au mieux à chaque étape de votre acquisition.



**Halte à la
spéculation
immobilière !**

Une « clause anti-spéculative » limite la possibilité pour tout acheteur d'un logement social aquitanis de spéculer sur le bien acquis pendant les années qui suivent l'achat. Ainsi, en cas de revente au cours de cette période, le propriétaire doit rembourser à aquitanis la différence entre le prix d'achat et le prix marché, dit « de référence », connu et mentionné dans l'acte de vente initial.

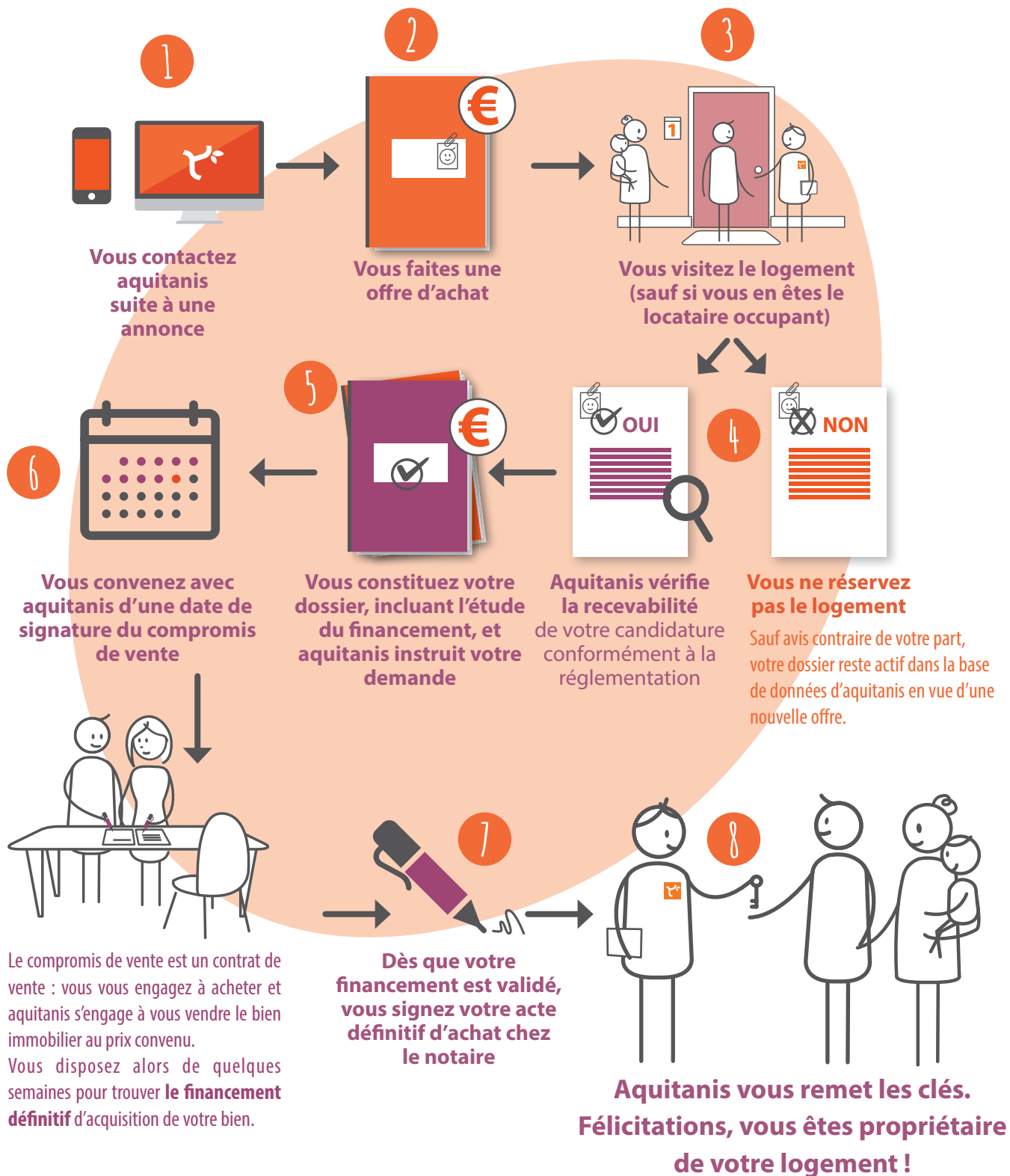
Rappelons que tout achat doit être effectué par une personne physique. L'achat d'un bien immobilier n'est donc pas ouvert à une SCI familiale par exemple.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Et si mon logement est mis en vente ?

En tant que locataire-occupant depuis au moins 24 mois, vous êtes le seul à pouvoir acquérir votre logement. Vous pouvez éventuellement faire bénéficier vos parents ou vos enfants des conditions avantageuses qui vous sont proposées. Si vous n'êtes pas intéressé par l'acquisition de votre logement, votre statut de locataire n'est pas remis en question. Cependant, si vous désirez déménager tout en restant locataire d'un logement d'aquitanis, n'hésitez pas à vous rendre dans votre agence qui étudiera avec vous votre dossier.

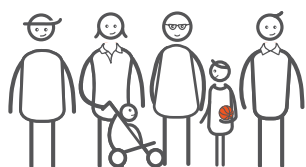
COMMENT DEVIENT-ON PROPRIÉTAIRE AVEC AQUITANIS ?



DÉCOUVREZ NOTRE OFFRE !



- **Des appartements confortables avec balcon ou loggia, des maisons** avec jardin, des typologies variées adaptées à vos besoins
- **Des situations privilégiées dans la métropole bordelaise** : proximité avec les transports, les écoles, commerces et services ...
- **Pas de gros travaux à prévoir** sur le bâti dans les 5 premières années à compter de la mise en vente d'un immeuble
- **Une gestion de syndic responsable** assurée par les équipes aquitanis et un accompagnement dans la gestion de votre bien immobilier.
- **Toutes les offres de vente d'aquitanis sont à découvrir sur le site : www.aquitaniservices.fr, espace Devenir propriétaire.**
- **Retrouvez également ces annonces affichées sur les vitrines de vos agences de gestion ou du siège d'aquitanis, 1 avenue André Reinson, à Bordeaux.**
- **Vous pouvez également contacter le service Vente Patrimoines d'aquitanis au 05 56 00 52 89 ou par mail à : ventespatrimoine@aquitanis.fr**



Vous connaissez peut-être un proche, un ami ou un membre de votre famille qui souhaite devenir propriétaire ? Consultez régulièrement nos offres, elles peuvent certainement intéresser une personne de votre entourage. Il est possible d'accéder à la propriété avec aquitanis sans forcément être locataire de l'une de nos résidences (nous contacter).

Pour tout renseignement, complément d'information, aide ou demande d'étude personnalisée de votre projet, l'équipe du service Vente Patrimoines se tient à votre disposition

par téléphone au : **05 56 00 52 89**

par mail : **ventespatrimoine@aquitanis.fr**

et sur **www.aquitaniservices.fr**, espace Devenir propriétaire, rubrique logement ancien



www.aquitaniservices.fr



05 56 00 50 50

aquitanis

